



13 jours travaillés sans repos

Par **varg**, le **17/12/2011** à **20:31**

Bonjour à tous.

Je me permets de mettre ce post pour avoir quelques éclaircissements sur ma situation de travail actuelle.

Voilà, je travail dans un magasin de musique et, bien sur, pour les fêtes nous allons travailler (a raison de 7h30 par jour) 13 jours non-stop sans jours de repos (dimanche compris bien sur...)

Il me semble que mon patron n'a pas le droit de faire cela.
Pouvez-vous m'en dire plus svp ?

La convention de travail est la N°3251 : commerces de détail non alimentaires.

Merci.

V.

Par **P.M.**, le **18/12/2011** à **14:39**

Bonjour,

De toute façon, il est interdit de faire travailler un salarié plus de 6 jours sans qu'il bénéficie d'un congé hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **varg**, le **19/12/2011** à **08:59**

D'accord donc nous devrions avoir un jour de repos...ce qui ne sera pas le cas.

Les dimanches sont payés doubles et récupérés n'est ce pas ?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **19/12/2011** à **10:11**

Bonjour,

Pour le travail du dimanche, il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable et je vous propose [ce dossier...](#)